

COMPTE-RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 octobre 2014

Le Conseil Municipal de Sainte-Marie, s'est réuni le 3 octobre 2014 à 20 heures en Mairie, sous la présidence de Philippe RINGENBACH, Maire de la commune.

Etaient présents : RINGENBACH Philippe - GROSCLAUDE Denis - MARTIN Michel - GROSCLAUDE Gérald - BOYER Georges - EMONIN Claire - GEORGE Jean-Claude - GLAUSER Gaëlle - GLORIOD Gérard - GUERITTOT Geneviève - PARROD Olivier - VALLAT Stéphanie.

Etaient absents excusés : BIRINGER Frédéric - BRESSON Béatrice - VIEILLE Sébastien.

Madame Stéphanie VALLAT a été nommée secrétaire.

Compte rendu du 23 juillet 2014 approuvé à l'unanimité.

RAPPORT DES COMMISSIONS

Commission Bois et Agriculture

Travaux sur chemins forestiers

Le Maire demande à la commission, en accord avec l'ONF, de définir un état des lieux ainsi qu'un programme de remise en état des chemins forestiers en concordance avec les programmes prévisionnels d'exploitation de notre forêt définis par l'ONF.

Vente de bois à Ronchamp

Le responsable de la commission informe le Conseil Municipal que la vente de bois de Ronchamp du 12 septembre 2014 a rapporté 11 007 €.

Commission Voirie et Assainissement

Le Maire informe le Conseil Municipal que les travaux de voirie rue de Lougres ont débuté.

Un essai sur le système d'abaissement de tension sur l'éclairage public est en cours rue des Vergers en vue de faire des économies d'énergie.

Commission Aménagement du territoire

En cours :

DP :

GRÉVILLOT Nicolas – 12 rue des Moulins à Vent – Ravalement de façades

DEVAUX Jean-François – 6 bis rue derrière la Chapelle - Piscine

PA :

Commune de Sainte-Marie – rue de La Chauillère - Lotissement communal

Commission Environnement Fleurissement

Fleurissement

Sainte-Marie s'est vue confirmer sa première fleur lors de la remise des prix samedi 27 septembre au Conseil Régional à Besançon.

La remise des prix du concours des maisons fleuries aura lieu le mercredi 15 octobre à 18h00 à la salle du Préau.

Commission animation

Le Maire informe le Conseil Municipal que le « Trail des Ducs » passera à Sainte-Marie le dimanche 16 novembre avec un contrôle au niveau de la fontaine rue de Bavans.

Il sollicite le Comité des Fêtes pour organiser l'accueil de cette manifestation.

Commission bâtiments

Suite à l'obligation de mise en place de détecteurs de fumée avant mars 2015, il est demandé à la commission de visiter l'ensemble des logements communaux afin de déterminer l'emplacement de ceux-ci.

ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal les demandes de subvention des associations du village.

L'exposé du responsable de commission entendu, le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, vote à l'unanimité, une subvention de :

- 500 € à l'Association Sportive Présentevillers Sainte-Marie,
- 550 € au Tennis Club de la Vallée du Rupt,
- 200 € à l'Association Prélude.

INFORMATION SCOT

M. le Maire présente le document de synthèse élaboré par l'ADU (l'Agence de Développement et d'Urbanisme) concernant le SCOT Nord Doubs (Schéma de Cohérence Territoriale). Ce SCOT regroupe 77 communes soit 145 000 habitants via 4 communautés de communes (dont la CCVR) ainsi que PMA.

En accord avec la loi Alur et le Grenelle 2 de l'Environnement, les communes ont l'obligation d'adhérer à un SCOT dont le but est d'économiser le foncier.

ENQUÊTE PUBLIQUE P.M.A.

Une enquête publique préalable au projet d'extension et à la mise à jour du plan d'épandage des boues des stations d'épuration de Pays de Montbéliard Agglomération est ouverte depuis le 15 septembre et sera close le 16 octobre.

Un dossier est consultable en mairie aux heures d'ouverture du secrétariat.

Un registre est mis à la disposition des habitants pour exprimer leurs remarques.

Une information a été faite par voie d'affichage et sur le site internet de la Commune.

Le Conseil Municipal doit donner son avis et faire ses remarques au plus tard 15 jours suivant la clôture de la consultation publique et prendre la délibération en conséquence.

Le Maire demande à la commission Bois et Agriculture d'analyser le dossier et de consulter les conseillers désirant apporter leurs remarques.

La délibération résultant de cette enquête sera prise au cours de la réunion du Conseil Municipal prévue le 30 octobre prochain.

TRAVAUX : RUE DERRIERE LES VERGERS ET SUR CHEMIN DU MONT

Rue Derrière les Vergers

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de l'entreprise COLAS pour la reprise d'enrobé rue Derrière le Vergers.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis pour un montant de 4 144.05 € HT soit 4 972.86 € TTC.

Chemin du Mont

En complément des travaux pour la piste cyclable reliant Présentevillers à Sainte-Marie réalisés par l'entreprise EUROVIA pour le compte du Conseil Général, il semblait opportun de reprendre la suite du chemin du Mont qui mène à la forêt.

M. le Maire présente au Conseil Municipal la proposition faite par EUROVIA.

Ce dernier décide, à l'unanimité, de suspendre la réalisation de ce projet qui doit s'intégrer dans le plan global de réfection des chemins forestiers.

PROGRAMME SIGNALÉTIQUE : ACHAT DE PANNEAUX

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis de la société SIGNAUX GIROD pour l'achat de panneaux de signalisation.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis pour un montant de 470.54 € HT soit 564.65 € TTC.

CLASSEMENT DES RUES DANS LE DOMAINE COMMUNAL

Pour bénéficier de subventions DETR pour l'aménagement de la voirie du quartier de la Chauillère, il est nécessaire que la voie soit classée dans le domaine public communal.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité le classement de la rue de la Chauillère et le parking dans le domaine public communal.

De même, la rue Georges Prudent peut rentrer dans le domaine public communal. L'acte notarié a été reçu en Mairie.

Le Conseil Municipal demande à l'unanimité le classement de la rue Georges, le parking ainsi que l'aire de retournement dans le domaine public communal.

PROJET BATIMENT SIVU DE LA CHAULIERE

Le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments Péricolaires sont éligibles à la DETR.

Le SIVU recherche toutes les sources de financement du projet.

ASSURANCE DU PERSONNEL CONTRAT SOFCAP

Le Maire rappelle que le Conseil Municipal a par sa délibération du 10 janvier 2014, demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Doubs de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut des agents, en application de l'article 26 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale et du décret n° 86-552 du 14 mars 1986.

Le Maire expose que le Centre de Gestion a communiqué à la commune de Sainte-Marie les résultats la concernant.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à 11 « pour » et 1 « abstention », d'accepter la proposition suivante :

- Durée du contrat : 4 ans à compter du 1er janvier 2015.
- Préavis : adhésion résiliable chaque année sous réserve de l'observation d'un préavis de six mois.
- Régime : capitalisation (couverture des indemnités journalières jusqu'à la retraite des agents et des frais médicaux à titre viager).
- Conditions :

Agents titulaires et stagiaires affiliés à la CNRACL :

- taux : 6.70 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt

Agents titulaires ou stagiaires non affiliés à la CNRACL et agents non titulaires de droit public :

- taux : 1.10 % avec une franchise en maladie ordinaire de 10 jours ferme par arrêt

Le Conseil Municipal autorise le Maire à prendre et à signer les conventions et tout acte y afférent.

ECLAIRAGE PUBLIC : PROJET DE FINANCEMENT POUR TRAVAUX SUR RÉSEAUX

Le Conseil Municipal souhaite remplacer 8 lampes au mercure sur le réseau d'éclairage public.

M. le Maire présente le devis de l'entreprise BAUMGARTNER pour un montant de 2970 € HT soit 3564 € TTC.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte à l'unanimité le devis de l'entreprise BAUMGARTNER et sollicite une subvention auprès du SYDED.

FORET : CHOIX DU BUCHERON ET DU DÉBARDEUR

Choix du bûcheron

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité celle :

- De Monsieur GUERIN Samir, bûcheron :
 - pour abattage des grumes au prix de 13 € HT le m3,
 - pour abattage des chablis au prix de 15 € HT le m3,
 - pour abattage des grumes mis en chauffage au prix de 20 € HT le pied,
 - pour façonnage des stères en forêt au prix de 26.50 € HT le stère.

Choix du débardeur

Le Conseil Municipal, sur proposition de la commission, et après avoir délibéré sur les offres de prix, accepte à l'unanimité celles :

- De Monsieur PETEY Gilbert, débardeur :
 - pour débardage des grumes au prix de 8.10 € HT le m3,
 - pour le câblage des grumes au prix de 65 € HT de l'heure.
- De Monsieur MAILLOT Etienne (ACCO FORET), débardeur
 - pour la livraison du bois façonné au prix de 7.70 € HT le stère.

AFFOUAGE : PRIX DU BOIS ET RÉGLEMENTS

Prix du bois d'affouage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix du bois, pour 2015 :

- prix du bois de chauffage à façonner par les affouagistes : à 7 € le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron à prendre en forêt : 33.50 € HT le stère,
- prix du bois de chauffage façonné par le bûcheron livré chez l'habitant : 41.20 € HT le stère.

Prix des lots de dépressage

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, fixe à l'unanimité, le prix des lots de dépressage à 10 € le lot.

Règlements d'inscriptions et d'exploitation affouage 2015

M. le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitation qui devront être appliqués par l'ensemble des affouagistes.

Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal avec la modification suivante : les affouagistes pratiquant un commerce illégal de bois encourent la radiation de leur inscription pour une durée de 2 ans.

Règlements d'inscriptions et d'exploitation des lots de dépressage 2015

M. le responsable de la commission présente les règlements d'inscriptions et d'exploitation des lots de dépressage 2015.

Ces règlements sont approuvés à l'unanimité par le Conseil Municipal avec la modification suivante : les affouagistes pratiquant un commerce illégal de bois encourent la radiation de leur inscription pour une durée de 2 ans.

Le Conseil Municipal décide que les lots de dépressage seront attribués par tirage au sort à 9 « pour », 2 « contre » et 1 « abstention ».

TRAVAUX PLACE DE DEPOT DES GRUMES : CHOIX DE L'ENTREPRISE

Le responsable de la commission présente au Conseil Municipal des offres concernant la mise à niveau de la place de dépôt de grumes ancienne route de Bavans.

La commission propose le devis de la société PARRET incluant la création de cinq saignées pour l'évacuation des eaux de ruissellement.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de retenir ce devis pour un montant de 1160.00 € HT soit 1392.00 € TTC.

A 23h00, l'ordre du jour étant épuisé, le Maire lève la séance.

Le Maire, Ph. RINGENBACH